Compte rendu de la séance du 14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril à 18 heures le conseil municipal de la commune de Villefranche de Conflent régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes, 21 rue Saint Jean

Présents: Monsieur Patrick LECROQ, Madame Rose Marie SORIA, Monsieur Dominique OSTER, Monsieur André-Emmanuel MERLIAC, Monsieur Julien AUDIER-SORIA, Madame Frédérique LATOUR, Monsieur Benoît MENE, Monsieur Gilles ROBERT

Représentés : Madame Dominique LIMOUZY par Monsieur Dominique OSTER, Monsieur Joël MENE par Monsieur Benoît MENE

Secrétaire de la séance : Monsieur Julien AUDIER-SORIA

A la demande de Monsieur le Maire, l'assemblée observe une minute de silence, en mémoire de Monsieur Eric BRUTUS, Conseiller Municipal, décédé subitement.

Ordre du jour:

- -Approbation du PV du 26 février 2021
- -Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation de l'article L2122.22 du CGCT :
 - Location annuelle 23 rue Saint Jacques, n°10 LEMAN Patrice
 - Location annuelle 23 rue Saint Jacques, n°11 ANDRE / OLIVIER
 - Location saisonnière 21 rue Saint Jean studio 4, 01/04 au 30/06 SACKO Massira
 - Bail dérogatoire, 36 mois, 34 rue Saint Jean, à compter du 01/04/2021 SAUZET Cynthia
 - Location annuelle 71 rue Saint Jean, à compter du 01/04 SCHMITT Daphnée
 - Location saisonnière 23 rue Saint Jacques, n°9, du 01/04 au 31/05 MARS Marie laure
 - Bail dérogatoire, 36 mois, 34 rue Saint Jean, à compter du 01/05 SAUZET Cynthia (annule et remplace la DM 004)
 - Location annuelle 71 rue saint Jean, à compter du 01/05 SCHMITT Daphnée (annule et remplace la DM 005)
- -Compte Administratif 2020
 - Budget de la commune :
 - * Approbation Compte de Gestion 2020
 - * Vote du CA 2020
 - *Affectation du résultat
 - Budget Eau / Assainissement
 - * Approbation Compte de Gestion 2020
 - * Vote du CA 2020
 - *Affectation du résultat
- -Subvention aux Associations et approbation des comptes
- -Vote des taux d'impositions
- Redevance eau / assainissement
- Personnel:
 - Fixation du coût horaire moyen pour travaux en régie communale
 - Création de 2 postes : Service Civique
- -Frais de représentation du Maire
- -Budget Primitif 2021 :
 - Présentation de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les Élus en 2020 et vote du Budget de la Commune 2021
 - Budget Eau / Assainissement : Vote BP 2021
- -Souscription Fondation du Patrimoine : Pont Saint Pierre
- -SYDEEL : Conseil en Energie Partagée
- -Inscription de la sardane au Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité de l'UNESCO
- Collectif la Clé : Prêt gratuit 5 rue Saint Jacques
- Demande de subvention 5 rue Saint Jacques
- -Questions diverses :
 - Location Libéria Music
 - Syndicat mixte de sécurisation et de production d'eau potable
 - divers

APPROBATION PROCES VERBAL - SEANCE DU 26 FEVRIER 2021:

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le PV de la dernière séance du 26 Février 2021 et l'émarge.

DECISIONS MUNICIPALES:

du 1 mars 2021:

Objet: LEMAN Patrice – Location 23 rue Saint Jacques DM_001_2021

Article 1: Un contrat de location de logement meublé est établi entre la commune et Monsieur LEMAN Patrice pour la location de l'appartement n°10 sis au 23 rue Saint Jacques à Villefranche de Conflent. Le bail est consenti et accepté pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} mars 2021, moyennant un loyer mensuel de 450 €.

Objet: ANDRE Lionel / OLIVIER Nathalie - location 23 rue Saint Jacques n°11 DM_002_2021

Article 1: Un contrat de location de logement meublé est établi entre la commune et Monsieur ANDRE Lionel / Madame OLIVIER Nathalie pour la location de l'appartement n°11 sis au 23 rue Saint Jacques à Villefranche de Conflent. Le bail est consenti et accepté pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} mars 2021, moyennant un loyer mensuel de 550 €.

Article 2 : Le bail de location du logement meublé de l'appartement n°10 est résilié à la date du 28/02/2021.

Du 11 mars 2021:

Objet: SACKO Massira - location saisonnière 21 rue Saint Jean studio 4 DM 003 2021

Article 1 : Un contrat de location saisonnière de logement meublé est établi entre la commune et Monsieur SACKO Massira pour la location du studio n°4 sis au 21 rue Saint Jean à Villefranche de Conflent. Le bail est consenti et accepté pour une durée de 3 mois, du 01/04 au 30/06/2021, moyennant un loyer mensuel de 300 €.

Article 2 : Le bail de colocation du logement meublé sis 71 rue Saint Jean est résilié à la date du 31/03/2021.

Du 25 mars 2021:

Objet: Bail 34 rue Saint Jean - SAUZET Cynthia DM 004 2021

Article 1 : Un bail dérogatoire d'une durée de 36 mois est établi entre la commune et Madame SAUZET Cynthia pour la location de la boutique 34 rue Saint Jean à Villefranche de Conflent. Le bail dérogatoire est consenti et accepté pour une durée de 36 mois, à compter du 01/04/2021, moyennant un loyer mensuel de 350 €. Il sera rédigé par la Chambre Syndicale de la Propriété Immobilière.

Objet: Bail 71 rue Saint Jean - SCHMITT Daphnée DM 005 2021

Article 1 : Un bail d'habitation est établi entre la commune et Madame Daphnée SCHMITT pour la location de la maison sis 71 rue Saint Jean à Villefranche de Conflent à compter du 01/04/2021, moyennant un loyer mensuel de 600 €. Il sera rédigé par la Chambre Syndicale de la Propriété Immobilière.

Du 6 avril 2021:

Objet: MARS Marie-Laure - Location 23 rue Saint Jacques DM 006 2021

Article 1 : Un contrat de location saisonnière de logement meublé est établi entre la commune et Madame MARS Marie-Laure pour la location de l'appartement n°9 sis au 23 rue Saint Jacques à Villefranche de Conflent. Le bail est consenti et accepté pour une durée de 2 mois, du 01/04/2021 au 31/05/2021, moyennant un loyer mensuel de 550 €.

Du 7 avril 2021:

Objet: Bail 34 rue Saint Jean - SAUZET Cynthia DM 007 2021

Article 1 : Considérant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 la date d'entrée en vigueur du bail de Madame SAUZET Cynthia est reportée au 01/05/2021.

Cette décision du Maire annule et remplace la décision DM 004 2021 du 25/03/2021.

Objet : Bail 71 rue Saint Jean - SCHMITT Daphnée DM 008 2021

Article 1 : Considérant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 la date d'entrée en vigueur du bail de Madame SCHMITT Daphnée est reportée au 01/05/2021.

Cette décision du Maire annule et remplace la décision DM_005_2021 du 25/03/2021.

DELIBERATIONS DU CONSEIL:

Vote du compte de gestion - villefranche (DE 014 2021)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LECROQ Patrick, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Un accord unanime a été donné

Vote du compte administratif - villefranche (DE 015 2021)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Rose-Marie SORIA délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par LECROQ Patrick après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		66 972.92		466 716.91		533 689.83
Opérations exercice	172 864.84	118 515.91	480 585.71	569 564.54	653 450.55	688 080.45
Total	172 864.84	185 488.83	480 585.71	1 036 281.45	653 450.55	1 221 770.28
Résultat de clôture		12 623.99		555 695.74		568 319.73
Restes à réaliser	139 534.78	49 950.00			139 534.78	49 950.00
Total cumulé	139 534.78	62 573.99		555 695.74	139 534.78	618 269.73
Résultat définitif	76 960.79			555 695.74		478 734.95

Un accord unanime a été donné

Affectation du résultat de fonctionnement - villefranche (DE 016 2021)

Le conseil municipal constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 555 695.74 € décide d'affecter le résultat comme suit :

- Ligne 002 (affectation à l'excédent reporté) en fonctionnement : 478 734.95 €
- Compte 1068 (Besoin de financement de la section d'investissement) : 76 960.79 €

Un accord unanime a été donné

Vote du compte de gestion - eau et assainissement villefranche (DE 017 2021)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LECROQ Patrick, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Un accord unanime a été donné

Vote du compte administratif - eau assainissement villefranche (DE 018 2021)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Rose-Marie SORIA délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par LECROQ Patrick après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		27 302.53		123 832.21	Parketine at a	151 134.74
Opérations exercice	31 121.31	86 633.89	104 646.07	76 684.16	135 767.38	163 318.05
Total	31 121.31	113 936.42	104 646.07	200 516.37	135 767.38	314 452.79
Résultat de clôture		82 815.11		95 870.30		178 685.41
Restes à réaliser	36 059.62				36 059.62	
Total cumulé	36 059.62	82 815.11		95 870.30	36 059.62	178 685.41
Résultat définitif		46 755.49		95 870.30		142 625.79

Affectation du résultat de fonctionnement - eau assainissement villefranche (DE 019 2021)

Le conseil municipal constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 95 870.30 € décide d'affecter le résultat comme suit :

Ligne 002 (affectation à l'excédent reporté) en fonctionnement : 95 870.30 €

Un accord unanime a été donné

Subvention 2021 - Association LES 4 CLOUS (DE 020 2021)

L'association "Les 4 Clous." dont le siège est à Villefranche de Conflent, Mairie.

Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la commune, une aide financière de 3000 euros.

A l'appui de cette demande en date du 2 mars 2021, l'association a adressé un courrier retraçant les projets pour cette année et notamment la promotion du village, l'organisation d'animations, l'impression de flyers, bilan financier 2020 et le budget prévisionnel 2021.

Au vu, de la demande, et compte tenu de l'activité de cette association qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider.

Monsieur le Maire propose un montant de subvention de 3000 euros.

Un accord unanime a été donné (Monsieur MERLIAC ne participe pas au vote)

Subvention 2021 - Association LES GEANTS DE VILLEFRANCHE (DE 021 2021)

L'association "des Géants de Villefranche de Conflent." dont le siège est à Villefranche de Conflent, Mairie.

Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la commune, une aide financière de 1200 euros.

A l'appui de cette demande en date du 14 mars 2021, l'association a adressé un courrier retraçant ses activités, les projets pour cette année ainsi que le bilan financier 2020 et budget prévisionnel 2021.

Au vu, de la demande, et compte tenu de l'activité de cette association qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider.

Monsieur le Maire propose un montant de subvention de 1200 euros.

Un accord unanime a été donné

Subvention 2021 - Association NOTRE DAME DE VIE (DE 022 2021)

L'association "Notre Dame de vie" dont le siège est 13 rue Carnot 66500 Prades.

Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la commune, une aide financière de 1000 euros.

A l'appui de cette demande en date du 11 mars 2021, l'association a adressé un courrier retraçant ses activités, bilan financier 2020 et le budget prévisionnel 2021

Au vu, de la demande, et compte tenu de l'activité de cette association qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider. Monsieur le Maire propose un montant de subvention de 1000 euros.

Un accord unanime a été donné

Subvention 2021 - Association CASAL DEL CONFLENT (DE 023 2021)

L'association "Casal del Conflent." dont le siège est 18 carrer arago, 66500 Prades.

Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la commune, une aide financière de 1 000 euros.

A l'appui de cette demande en date du 17 février 2021, l'association a adressé le bilan financier 2020, le bilan d'activité 2020 et les perspectives pour 2021.

Au vu, de la demande, et compte tenu de l'activité de cette association qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, dans l'incertitude de l'organisation de la fête de la Saint Jean (Covid-19). Monsieur le Maire propose un montant de subvention de 200 euros et si la manifestation de la Saint Jean a lieu d'octroyer une subvention complémentaire.

Un accord unanime a été donné

Subvention 2021 - Association PATRIMOINE HISTOIRE et ART ROMAN EN CONFLENT (DE 024 2021)

L'association "Patrimoine, Histoire et Art Roman en Conflent." dont le siège est 66 360 Olette.

Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la commune, une aide financière de 100 euros.

A l'appui de cette demande en date du 21 mars 2021, l'association a adressé une rétrospective des activités 2020. Au vu, de la demande, et compte tenu de l'activité de cette association qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider. Monsieur le Maire propose un montant de subvention de 100 euros.

Un accord unanime a été donné

Vote des taux d'imposition 2021 (DE 025 2021)

Monsieur le Maire rappelle qu'en ce qui concerne les impositions locales et en vertu du Code Général des Impôts, les collectivités locales doivent délibérer chaque année sur les taux des impôts locaux avant le 15 avril de l'année d'application.

Il ajoute que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour compenser cette suppression de taxe d'habitation sur les résidences principales.

Concernant le Département des Pyrénées-Orientales, ce taux, voté en 2020 s'élevait à 20,10 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties accompagné de l'application d'un coefficient correcteur selon que la commune est surcompensée ou sous-compensée, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de la taxe foncière réglé par le contribuable local.

Ainsi à compter de 2021, le nouveau taux de référence 2021 de taxe foncière sur les propriétés bâties TFPB de la commune est égal à la somme des taux de TFPB de la commune et du département voté en 2020.

Toutefois, le Conseil Municipal conserve la possibilité d'augmenter ou baisser son nouveau taux de TFPB (taux communal + taux départemental) et de conserver le produit issu de cette augmentation.

Au vu des éléments ci-dessus et vu la notification des bases d'imposition (état N° 1259), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, tout en rappelant qu'en 2020 il n'y a pas eu d'augmentation des taux d'imposition, de voter les taux pour l'année 2021, en appliquant une augmentation de 1,01 % aux taux de référence pour 2021.

Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2021 : TFPB et TFPNB,

Considérant le transfert du taux départemental de la TFPB aux communes à partir de 2021,

Monsieur le Maire propose d'augmenter le taux de 1.01% soit

- Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB) :

35.09 %

Taxe Foncière Propriétés non Bâties (TFPNB): 40.64 %

Un accord majoritaire a été donné, vote OUI : 9 / 1 Contre de Mme LATOUR

REDEVANCE EAU/ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2020/2021/2022 (DE 026 2021)

Monsieur le Maire propose que les tarifs de l'eau et de l'assainissement ne soient pas modifiés et que le rôle soit établi d'avril à avril, facturé hors taxes et assujetti à la T.V.A au taux en vigueur.

Un accord unanime a été donné

Fixation du coût horaire moyen pour travaux en régie communale (DE 027 2021)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de fixer le taux horaire pour travaux en régie communale réalisés par le personnel technique. Cette implication permet de limiter le recours à des entreprises privées dont les prestations seraient plus onéreuses. Conformément au coût moyen de la masse salariale du personnel technique titulaire, Monsieur le Maire propose pour la filière technique – cadre C – 20 euros de l'heure.

Un accord unanime a été donné

Autorisation de recours au Service Civique (DE 028 2021)

Monsieur le Maire propose de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 01/05/2021, et de demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale, service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport. Le coût revenant à la collectivité pour chaque emploi civique s'élève à 107.58 euros par mois.

Un accord unanime a été donné

FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE (DE 029 2021)

Sur le rapport de Madame SORIA Rose Marie, Adjointe au Maire et sa proposition, d'ouvrir des crédits nécessaires sous la forme d'une enveloppe globale, dans la limite de laquelle le Maire pourra se faire rembourser ses frais de représentation sur présentation des justificatifs afférents pour un montant de 6 000 euros.

Un accord unanime a été donné

Vote du Budget Primitif 2021 (DE 030 2021)

Monsieur le Maire propose le budget primitif suivant :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement
Crédits votés 2021	1 006 518.95	527 784.00
Excédent de fonctionnement		478 121.85
2020 reporté augmenté de		+ 613.10
l'excédent de fonctionnement du		478 734.95
SITC suite à sa dissolution		
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 006 518.95	1 006 518.95
	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
Crédits votés 2021	1 152 884.00	1 152 884.00
Restes à réaliser 2020	139 534.78	49 950.00
Excédent d'Investissement 2020		13 162.03
reporté diminué du déficit		<u>- 538.04</u>
d'investissement du SITC suite à		12 623.99
sa dissolution		
Excédent de fonctionnement		76 960.79
affecté à la section		
d'investissement (1068)		
TOTAL INVESTISSEMENT	1 292 418.78	1 292 418.78
TOTAL BUDGET 2021	2 298 937.73	2 298 937.73

Un accord unanime a été donné

Vote du Budget Primitif Eau et Assainissement 2021 (DE 031 2021)

Monsieur le Maire propose le budget primitif suivant pour le budget Eau et Assainissement :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement
Crédits votés 2021	167 985.30	72 115.00
Excédent de fonctionnement 2020 reporté		95 870.30
TOTAL FONCTIONNEMENT	167 985.30	167 985.30
	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
Crédits votés 2021	481 681.49	434 926.00
Restes à réaliser 2020	36 059.62	0.00
Excédent d'Investissement 2020 reporté		82 815.11
Excédent de fonctionnement affecté à la section d'investissement (1068)		0.00
TOTAL INVESTISSEMENT	517 741.11	517 741.11
TOTAL BUDGET 2021	685 726.41	685 726.41

Un accord unanime a été donné

Fondation du Patrimoine - Pont Saint Pierre (DE 032 2021)

Monsieur la Maire rappelle le projet de restauration du pont Saint Pierre dont le montant des travaux s'élève 361 811.52 euros TTC, pour lesquels la municipalité à sollicité des subventions auprès de la DRAC, du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'intérêt d'ouvrir une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine pour la restauration du Pont Saint Pierre.

Un accord unanime a été donné

Soutien à la candidature de la Sardane à l'inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité de l'UNESCO (DE 033 2021)

Monsieur le Maire propose de soutenir la candidature déposée par la CONFEDERACIO SARDANISTA DE CATALUNYA en vue de la candidature de la SARDANE à l'inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité de l'UNESCO.

Un accord unanime a été donné

Collectif LA CLE: Prêt gratuit 5 rue saint Jacques (DE 034 2021)

Monsieur le Maire propose que le collectif LA CLE puisse s'installer au 5 rue Saint Jacques, et dans l'attente de la réhabilitation de ce lieu, que le prêt soit à titre gratuit. Il précise que les charges seront à la charge du collectif. **Un accord unanime a été donné**

CONSEIL DEPARTEMENTAL - DEMANDE SUBVENTION TIERS LIEU - DEUXIEME TRANCHE (DE 035 2021)

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée la délibération DE_061_2020 du 20 juin 2020 concernant le projet de création d'un tiers-lieu écoculturel sur Villefranche de Conflent par laquelle la commune a sollicité une subvention pour la première tranche du projet de création d'un pôle culturel pour un montant de 83 015 € HT.

Le montage financier du projet de création d'un pôle culturel en Conflent pour les saisons 2020/2022 s'élève à 110 845 euros HT. Le montant de la deuxième tranche s'élève donc à 27 830 euros HT.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour cette deuxième tranche d'un montant de 21 188 euros.

Un accord unanime a été donné

Questions diverses:

- Location Libéria Music. Travaux finalisés depuis fin d'année passée. Le loyer de 300 euros voté en conseil municipal commencera au 1^{er} janvier 2022. La Commune a réglé les matériaux. La valorisation des heures est effectuée au taux moyen d'un professionnel.
- Syndicat mixte de sécurisation et de production d'eau potable. Monsieur le Maire a écrit pour indiquer que la Commune était intéressée à participer à la mise en place du syndicat. Le syndicat est en cours de mise en place.

Clôture de la séance à 21h30